

**PREMIER JOUR DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION  
DU CONSEIL MINISTÉRIEL**

**SÉANCE D'OUVERTURE (PUBLIQUE)**

1. Date : Mardi 1er décembre 2009  
  
Ouverture : 10 h 25  
Clôture : 11 h 10
  
2. Président : S. E. M. George Papandreou, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Grèce, Président en exercice de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : OUVERTURE OFFICIELLE

Le Président a ouvert officiellement la dix-septième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

Point 2 de l'ordre du jour : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Président

L'ordre du jour de la dix-septième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE a été adopté ; il est joint en annexe au présent journal (annexe 1).

Point 3 de l'ordre du jour : ALLOCUTION D'UN REPRÉSENTANT DU PAYS HÔTE

S. E. M. Karolos Papoulias, Président de la République hellénique, a pris la parole devant la Réunion (MC.DEL/9/09).

Point 4 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE  
L'OSCE

S. E. M. George Papandreou, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Grèce, Président en exercice de l'OSCE, a pris la parole devant la Réunion (MC.DEL/8/09).

Point 5 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE  
PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

S. E. M. João Soares, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, a pris la parole devant la Réunion (MC.DEL/6/09).

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'OSCE

S. E. M. Marc Perrin de Brichambaut, Secrétaire général de l'OSCE, a pris la parole devant la Réunion (MC.DEL/46/09).

4. Prochaine séance :

Mardi 1er décembre 2009 à 11 h 15, salle des séances plénières

## **PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE (PRIVÉE)**

1. Date : Mardi 1er décembre 2009  
  
Ouverture : 11 h 15  
Clôture : 13 h 25
  
2. Président : S. E. M. George Papandreou, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Grèce, Président en exercice de l'OSCE  
S. E. M. Spyros Kouvelis, Vice-Ministre grec des affaires étrangères  
Ambassadeur Nicolaos Kalantzianos  
S. E. M. Dimitris Droutsas, Ministre suppléant des affaires étrangères de la Grèce et Envoyé spécial du Président en exercice
  
3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :  
  
Point 7 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATION  
  
Suède-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 2), Ukraine (MC.DEL/12/09), Slovaquie (MC.DEL/14/09), Danemark (MC.DEL/24/09), Suisse (MC.DEL/21/09), Lituanie (MC.DEL/7/09), Malte (MC.DEL/36/09), Pays-Bas (MC.DEL/56/09), Tadjikistan (MC.DEL/11/09), Bulgarie (MC.DEL/15/09), France (MC.DEL/17/09), Fédération de Russie (MC.DEL/19/09), Autriche (MC.DEL/47/09), Chypre (MC.DEL/34/09), États-Unis d'Amérique (MC.DEL/61/09)
  
4. Prochaine séance :  
  
Mardi 1er décembre 2009 à 15 heures, salle des séances plénières

## DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (PRIVÉE)

1. Date : Mardi 1er décembre 2009  
  
Ouverture : 15 h 20  
Clôture : 18 h 30
  
2. Président : S. E. M. Alexander Stubb, Ministre finlandais des affaires étrangères  
Ambassadeur Antti Turunen
  
3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :  
  
Point 7 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATION  
(suite)  
  
Norvège (MC.DEL/26/09), Portugal (MC.DEL/23/09), Canada (MC.DEL/20/09), Kirghizistan (MC.DEL/39/09), Moldovie (MC.DEL/81/09), Luxembourg (MC.DEL/25/09), Saint-Marin (MC.DEL/13/09), ex-République yougoslave de Macédoine (MC.DEL/83/09), Allemagne (MC.DEL/74/09), Slovénie (MC.DEL/28/09), Pologne (MC.DEL/31/09), Biélorussie (MC.DEL/35/09), République tchèque (MC.DEL/30/09), Turkménistan (MC.DEL/27/09), Géorgie (MC.DEL/33/09), Estonie (MC.DEL/44/09), Saint-Siège (MC.DEL/57/09), Monténégro (MC.DEL/65/09), Kazakhstan (MC.DEL/37/09), Royaume-Uni (MC.DEL/45/09), Andorre (MC.DEL/29/09), Lettonie (MC.DEL/64/09), Roumanie (MC.DEL/32/09), Albanie (MC.DEL/58/09), Finlande (MC.DEL/38/09)
  
4. Prochaine séance :  
  
Mercredi 2 décembre 2009 à 9 h 30, salle des séances plénières



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil ministériel**  
**Athènes 2009**

MC(17).JOUR/1  
1er décembre 2009  
Annexe 1

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**Premier jour de la dix-septième Réunion**  
MC(17) Journal No 1, point 2 de l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION  
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE**

(Athènes, 1er et 2 décembre 2009)

1. Ouverture officielle
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Allocution d'un représentant du pays hôte
4. Allocution du Président en exercice de l'OSCE
5. Allocution du Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
6. Rapport du Secrétaire général de l'OSCE
7. Déclarations des chefs de délégation
8. Adoption des documents et des décisions du Conseil ministériel
9. Questions diverses
10. Clôture officielle (déclarations des Présidents en exercice actuel et entrant)



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil ministériel**  
**Athènes 2009**

MC(17).JOUR/1  
1er décembre 2009  
Annexe 2

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**Premier jour de la dix-septième Réunion**  
MC(17) Journal No 1, point 7 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUÈDE (AU NOM DE L'UNION EUROPÉENNE)**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Chers collègues,

C'est avec plaisir que je prends la parole à la dix-septième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE au nom de l'Union européenne. Je tiens tout d'abord à féliciter le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Grèce, M. Papandreou, pour le succès de la Présidence grecque et à exprimer notre gratitude pour la chaleureuse hospitalité de la Grèce ici à Athènes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet de cette réunion, je souhaite appeler votre attention sur le fait que l'Union européenne a franchi aujourd'hui une nouvelle étape historique et célèbre l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Ce traité comporte d'importantes dispositions qui rendront l'Union européenne mieux à même d'agir efficacement sur la scène internationale. Nous avons maintenant un Président du Conseil européen et une Haute Représentante de l'Union pour les questions touchant la politique étrangère et de sécurité, qui bénéficiera du concours d'un service diplomatique européen, le Service européen d'action extérieure. En outre, la politique commune de sécurité et de défense joue, en coordination étroite avec d'autres instruments de l'UE, un rôle clé dans la contribution de l'Union européenne à la paix et à la sécurité internationales.

Monsieur le Président,

La sécurité européenne doit être globale, inclusive et indivisible.

Notre réunion annuelle offre une excellente occasion de faire le point de la situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE et d'imprimer une impulsion aux activités que mène actuellement l'Organisation pour promouvoir la paix et la stabilité dans notre région.

Il y a vingt ans, la carte de l'Europe a été modifiée radicalement lorsque nous avons assisté à la chute du mur de Berlin et à l'aube d'un avenir nouveau pour l'Europe. Ce qui s'est produit à l'époque, en tant d'endroits derrière le rideau de fer, c'est la révolution

européenne pour la liberté, la démocratie et l'unification qui continue à façonner notre partie du monde et à en inspirer beaucoup d'autres. L'Europe a été transformée, mais non comme cela c'était produit si souvent dans le passé par des soldats, des armes et la guerre. Elle a été transformée par le libre choix de nations libres de s'associer dans le cadre de structures et de politiques d'intégration sans équivalent dans l'histoire de l'humanité.

L'élargissement de l'Union européenne a en soi contribué positivement à la sécurité et à la stabilité en Europe. Nous avons clairement pour ambition de faire progresser continuellement le processus d'élargissement de l'UE, dans lequel sont impliqués un certain nombre de nos partenaires de l'OSCE, à titre de contribution à la paix et à la stabilité sur le continent européen. Les négociations d'adhésion en cours avec la Croatie et la Turquie sont une de nos premières priorités. L'UE continuera en outre à encourager et à appuyer l'intégration dans l'Union des pays des Balkans occidentaux en fonction de la progression des réformes dans chaque pays. L'UE apprécie hautement les efforts des missions de terrain de l'OSCE, qui jouent des rôles essentiels dans l'aide apportée aux nations hôtes pour leurs réformes.

Les événements décisifs de 1989 ont marqué aussi le point de départ du processus qui a abouti à la transformation de la CSCE en OSCE et à l'adoption de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe.

Mais l'histoire ne s'est pas arrêtée là – les défis nouveaux et anciens pour notre sécurité commune exigent une attention constante de notre part. Des défis comme les conflits prolongés et le conflit armé d'août 2008 entre la Russie et la Géorgie, les violations répétées des droits de l'homme, la sécurité énergétique et les incidences des changements climatiques en matière de sécurité continuent à requérir des solutions internationales et régionales.

L'UE souscrit pleinement à l'approche globale de la sécurité préconisée par l'OSCE. Il nous est rappelé continuellement que la sécurité ne réside pas seulement dans l'absence de conflit armé mais qu'elle dépend aussi des progrès en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'état de droit. La sécurité individuelle est incontestablement liée à la sécurité de l'État. Nous devons rester vigilants à cet égard.

Le vaste concept de sécurité conditionne en outre notre aptitude à trouver des réponses internationales appropriées aux défis transnationaux complexes – comme le terrorisme, les changements climatiques, la traite des êtres humains et la criminalité organisée – auxquels l'Europe est confrontée aujourd'hui. Dans ce cas également, l'OSCE peut offrir une plateforme utile pour nos efforts concertés.

Monsieur le Président,

L'UE reste fermement attachée aux valeurs fondamentales de cette organisation. Nous sommes cependant préoccupés par le manque manifeste de confiance politique entre les principales parties prenantes à la sécurité européenne, ce qui nuit aussi à la capacité de cette organisation de mener ses activités et d'agir en période de crise et de conflit. L'UE est ouverte à l'idée d'explorer les moyens de renforcer encore et de redynamiser les structures existantes.

Dans ce contexte, l'UE loue la Présidence grecque pour la façon dont elle a dirigé le Processus de Corfou sur l'avenir de la sécurité européenne. Le dialogue sur la sécurité européenne recèle de grandes possibilités lorsqu'il se fonde sur nos principes et engagements convenus à l'OSCE. Le Processus de Corfou peut favoriser la compréhension, restaurer la confiance et renforcer notre capacité de relever les défis dans les trois dimensions de l'OSCE. L'UE souhaite que le Processus de Corfou débouche sur une OSCE plus forte et revitalisée qui soit mieux en mesure de faire face aux défis actuels et futurs – une « OSCE Plus ».

Depuis le lancement de l'initiative de Corfou, l'UE a été fermement déterminée à œuvrer de façon constructive avec tous les États participants en vue de parvenir ici à Athènes à des résultats concrets et équilibrés sans compromettre les principes qui nous guident. Nous sommes favorables à l'adoption d'une déclaration relative au dialogue sur la sécurité européenne ainsi que d'une décision sur la promotion du Processus de Corfou.

Un dialogue sur l'avenir de la sécurité européenne ne saurait être mené dans l'abstrait. Pour être utile, il faut que le Processus de Corfou aborde les menaces et les défis réels pour la sécurité auxquels nous sommes confrontés en Europe. Certains d'entre eux ne relèvent pas de la compétence immédiate de l'OSCE. L'ordre du jour devrait être tourné vers l'avenir, vaste et néanmoins ciblé. À notre avis, les thèmes ci-après offriraient une solide orientation stratégique et bénéficient de l'appui sans réserve de l'UE.

Premièrement, nous devrions renforcer nos activités dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits.

Deuxièmement, nous devrions explorer les moyens de renforcer nos réponses aux menaces et aux défis transnationaux.

Troisièmement, nous devrions examiner comment nous pourrions améliorer la situation dans l'espace de l'OSCE en ce qui concerne les droits de l'homme, les libertés fondamentales, la démocratie et l'état de droit.

Quatrièmement, l'ordre du jour devrait être axé sur une amélioration de la mise en œuvre des régimes de maîtrise des armements ainsi que des mesures de confiance et de sécurité et, au besoin, sur leur actualisation.

Cinquièmement, nous devrions nous pencher sur les moyens d'améliorer les insuffisances dans la mise en œuvre des engagements existants de l'OSCE dans les trois dimensions.

Il est clair que l'OSCE, avec sa large participation et son approche globale de la sécurité, doit constituer le point d'ancrage du dialogue en cours sur la sécurité européenne dans le cadre du Processus de Corfou. L'Union européenne souhaite voir les représentants permanents jouer constamment un rôle de premier plan eu égard au caractère stratégique et global du processus. L'Union européenne juge nécessaire de disposer d'un « moteur organisationnel » pour ce processus.

Le processus devrait revêtir un caractère inclusif et transparent. D'autres organisations sous-régionales, régionales et internationales compétentes dans les trois dimensions pourraient être consultées sur la base de la Plate-forme pour la sécurité

coopérative. Les partenaires pour la coopération pourraient eux aussi être consultés utilement et le processus pourrait bénéficier d'un apport de la société civile et du monde universitaire.

Permettez-moi par ailleurs de répéter que l'UE est ouverte à l'idée d'une réunion de haut niveau au sein de l'OSCE, à condition qu'elle soit motivée par le fond.

Monsieur le Président,

L'UE considère que la prévention et le règlement des conflits devraient être au cœur des activités de l'OSCE. Au fil des années, l'Organisation a élaboré des instruments sans équivalent pour aborder ces questions, comme en témoigne tout particulièrement le travail du Haut Commissaire pour les minorités nationales ainsi que les activités menées par les missions de terrain de l'OSCE dans le domaine du renforcement de la confiance et de la démocratie. Il faut préserver et renforcer ces instruments et autres mécanismes. À cet égard, je tiens à souligner en particulier l'importance des Recommandations de Bolzano/Bozen sur les minorités nationales dans les relations interétatiques.

L'UE réaffirme son appui résolu à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous demeurons pleinement convaincus de la nécessité d'une présence significative de l'OSCE en Géorgie et continueront à œuvrer activement à cette fin. Nous regrettons qu'en dépit du soutien d'une majorité écrasante d'États participants, y compris les États Membres de l'UE, il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus au sujet d'une telle présence sur la base du projet de décision neutre quant au statut présenté par la Présidence. Nous encourageons à nouveau la Fédération de Russie à reconsidérer sa position dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité dans la région.

L'UE réaffirme son appui résolu aux efforts déployés par les Coprésidents du Groupe de Minsk en vue de trouver une solution au conflit du Haut-Karabakh, sur la base d'une combinaison appropriée du soutien à l'intégrité territoriale de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, tel qu'il est exprimé par l'UE dans ses accords de partenariat et de coopération et dans ses plans d'action pour ces deux pays, avec d'autres principes de l'OSCE, notamment le non-usage de la force ou de sa menace, ainsi que le droit égal des peuples à l'autodétermination. Nous nous félicitons de l'intensification des négociations cette année, et notamment de la réunion bilatérale du 22 novembre entre les présidents Aliiev et Sargasian. Nous exhortons à nouveau l'Arménie et l'Azerbaïdjan à prendre les décisions nécessaires pour débloquer la situation en approuvant les principes de base proposés à Madrid le 29 novembre 2007.

Nous restons fermement résolus à rechercher un règlement au conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie. Nous exhortons à reprendre, dès que possible et sans condition préalable, les négociations au format « 5+2 », seule enceinte capable de garantir la transparence et la légitimité nécessaires pour parvenir à une solution durable.

Permettez-moi d'insister sur la grande importance que l'UE attache à la maîtrise des armements. Un Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE) qui fonctionne assurera la transparence, la prévisibilité et la confiance dans l'Europe tout entière. L'UE exhorte la Fédération de Russie à recommencer immédiatement à appliquer le Traité.

Nous espérons que le blocage sur la voie de la ratification de l'Accord d'adaptation de 1999 pourra être surmonté. Cela ouvrirait en outre le Traité à l'adhésion de nouveaux pays.

Monsieur le Président,

L'UE se félicite des activités transdimensionnelles de l'OSCE et attache une grande importance à la dimension humaine. Nous continuerons à défendre et à renforcer les institutions, les engagements et la pratique établis dans le domaine de la dimension humaine. Nous accorderons une attention particulière à la préservation de l'autonomie du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), notamment en ce qui concerne l'observation des élections par ce Bureau. Nous soutenons en outre pleinement les activités du Représentant pour la liberté des médias.

Nous soulignons la nécessité pour l'OSCE de renforcer et d'étendre les engagements relatifs à la liberté et au pluralisme des médias.

Monsieur le Président,

La coopération entre l'UE et l'OSCE s'est élargie considérablement ces dernières années et couvre un large éventail de questions régionales et thématiques, notamment les élections, la gestion des frontières, la lutte contre la traite des êtres humains et l'état de droit. Le Partenariat oriental lancé récemment offre encore une autre plateforme pour renforcer la coopération entre l'UE et l'OSCE. Nous nous félicitons de la contribution de l'OSCE à la mise en place et à la consolidation du volet multilatéral du Partenariat ainsi qu'à la réalisation de progrès dans le cadre des relations bilatérales de chaque pays partenaire avec l'UE.

L'UE apprécie aussi hautement la coopération entre l'OSCE et d'autres organisations internationales comme l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Les instruments juridiques fournis par le Conseil de l'Europe, et en particulier la Convention européenne des droits de l'homme, contribuent au tissu de la structure de sécurité européenne. Nous nous félicitons de l'adoption récente par consensus d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Alliance des civilisations.

L'UE appuie en outre sans réserve les efforts déployés pour renforcer le cadre juridique de l'OSCE et insiste sur la nécessité de doter dès que possible l'OSCE de la personnalité juridique internationale.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de conclure en souhaitant la bienvenue au Kazakhstan comme nouveau Président de notre Organisation. La Présidence kazakhe ouvrira un nouveau chapitre dans l'histoire de l'OSCE en appelant plus particulièrement l'attention de la communauté internationale, des médias et de la société civile sur la région de l'Asie centrale. L'UE se réjouit à la perspective de coopérer étroitement et de manière fructueuse avec le futur Président en exercice, le Ministre des affaires étrangères Saudabayev.

La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine\*, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration.

---

\* La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.